

**ACTION COLLECTIVE**  
**John Cormier c. Ville de Longueuil et al.**  
**505-06-00024-203 et 505-17-013648-235**

**AVIS D'AUDITION D'UNE DEMANDE D'APPROBATION D'UNE ENTENTE DE  
RÈGLEMENT**

Une entente de règlement (la « **Transaction** ») a été conclue pour régler de manière complète et définitive l'action collective intentée contre feu François Lamarre et la Ville de Longueuil (ci-après appelés : les « Défendeurs »), en lien avec des agressions sexuelles perpétrées par François Lamarre jusqu'au plus tard le 31 décembre 2001, au bénéfice des personnes suivantes:

« Toutes les personnes abusées sexuellement par feu François Lamarre alors qu'entraîneur dans le cadre du programme municipal de hockey de la Ville de Greenfield Park, de même que la succession de telles personnes si décédées depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2017.»

**Résumé des modalités de l'entente de règlement**

Un montant à titre de Fonds de règlement global variant entre **3 600 000\$** et **10 250 000\$** sera payé par les Défendeurs pour régler l'action collective et les réclamations des membres. Le montant à payer à titre de Fonds de règlement global pour les membres augmentera en fonction du nombre de réclamations qui seront jugées admissibles par l'adjudicateur selon différents paliers et ce, jusqu'à concurrence de 56 membres.

En plus du Fonds de règlement global, la Ville de Longueuil paiera les frais de justice et déboursés judiciaires, incluant les frais d'experts du Demandeur, les avis pré et post approbation de la Transaction aux membres du Groupe, ainsi que les frais et honoraires de l'Adjudicateur encourus dans le cadre du Processus d'adjudication.

Un(e) juge retraité(e) agira comme adjudicateur et décidera de l'admissibilité des réclamations des membres selon les critères établis dans la Transaction ainsi que, le cas échéant, leur catégorie de compensation. Les Défendeurs et leurs procureurs n'auront aucun droit de contestation, de regard ou d'intervention dans le processus de réclamation.

Au-delà de 56 réclamations jugées admissibles, le Demandeur aura l'option de conserver le Fonds de règlement global et de le distribuer entre le nombre total de membres dont la réclamation a été jugée admissible ou de renégocier la Transaction de bonne foi, sujet à l'approbation ultérieure du Tribunal. À défaut d'en venir à une nouvelle entente négociée, le Demandeur aura l'option de résoudre la Transaction et dans ce cas, les Parties seront remises dans l'état ou elles étaient avant la conclusion de la Transaction et les procédures judiciaires seront réactivées en conséquence.

Le présent avis n'est qu'un résumé des modalités et conditions de la Transaction, incluant les critères d'admissibilité s'appliquant à celle-ci. Vous pouvez consulter la Transaction, le Processus d'adjudication se trouvant à l'**Annexe 1**, le Formulaire de réclamation que chaque membre devra soumettre se trouvant à l'**Annexe 2**, ainsi que la « Demande d'approbation de l'Entente de règlement et des honoraires des Procureurs des Membres » en visitant le site internet des Procureurs des Membres au : <https://kklex.com/fr/> ou le Registre des actions collectives au : <https://www.registredesactionscollectives.quebec/>

Avant que ne débute la période de réclamation, la Transaction doit d'abord être approuvée par la Cour supérieure. Au cours de l'audience d'approbation, les Procureurs des Membres demanderont aussi à la Cour d'approuver le paiement de leurs honoraires et déboursés extrajudiciaires encourus pour l'avancement de l'action collective, payables à même le Fonds de règlement global.

**Audience de l'approbation de l'Entente de règlement  
et des honoraires des Procureurs des Membres**

L'audience d'approbation aura lieu devant la Cour supérieure du Québec à la **salle 1.19 du Palais de justice de Longueuil** et par visioconférence Microsoft Teams, le **3 décembre 2024 à 9h30**.

**Les membres qui n'ont pas d'opposition à formuler n'ont pas à assister à l'audience d'approbation afin de pouvoir bénéficier du règlement.**

Si un membre souhaite s'opposer à la Transaction, la Cour supérieure entendra son objection à la condition qu'il transmette **un écrit** aux Procureurs des Membres et au Greffe de la Cour supérieure du Québec, à l'attention de l'Honorable Suzanne Courchesne, J.C.S., **au plus tard le 26 novembre 2024 à 16h30**, en indiquant ce qui suit :

- a) Le nom, l'adresse, le numéro de téléphone et l'adresse courriel de la personne qui s'y oppose;
- b) Une déclaration selon laquelle la personne croit être membre, en précisant les motifs de cette croyance;
- c) Un bref exposé de la nature et des motifs de l'opposition;
- d) Si le membre a l'intention de comparaître à l'audience d'approbation et y faire des représentations; et
- e) S'il a l'intention d'être représenté par avocat, le nom, l'adresse, le numéro de téléphone et l'adresse courriel de l'avocat.

Vous pouvez assister à l'audience d'approbation, **en salle 1.19 du Palais de justice de Longueuil** à l'heure indiquée ou en cliquant sur **le lien Microsoft Teams suivant** :

1.19	<p><b>Vous êtes invité à participer à une réunion Microsoft Teams</b> <b>Nous rejoindre sur votre ordinateur ou votre appareil mobile</b> <a href="#">Cliquez ici pour participer à la réunion</a> Rejoindre à l'aide d'un appareil de vidéoconférence <a href="mailto:teams@teams.justice.gouv.qc.ca">teams@teams.justice.gouv.qc.ca</a> ID de la vidéoconférence: 115 198 216 5 <a href="#">Autres instructions relatives à la numérotation VTC</a> Ou composer le numéro (audio seulement) <a href="#">+1 581-319-2194,,203112140#</a> Canada, Quebec <a href="#">(833) 450-1741,,203112140#</a> Canada (Numéro gratuit) ID de téléconférence: 203 112 140# <a href="#">Rechercher un numéro local</a>   <a href="#">Réinitialiser le code confidentiel</a> <a href="#">Pour en savoir plus</a>   <a href="#">Options de réunion</a></p>
------	---

**Pour obtenir des renseignements supplémentaires:**

Vous pouvez communiquer gratuitement et confidentiellement avec les Procureurs des Membres aux coordonnées ci-dessous :

M<sup>e</sup> Pierre Boivin

M<sup>e</sup> Emily Painter

M<sup>e</sup> David Stolor

M<sup>e</sup> Robert Kugler

Kugler Kandestin, S.E.N.C.R.L.

1, Place Ville-Marie, bureau 1170

Montréal (Québec) H3B 2A7

Téléphone : 514-878-2861

Télécopieur : 514-875-8424

Procureurs des Membres

**LA PUBLICATION DU PRÉSENT AVIS AUX MEMBRES DU GROUPE A ÉTÉ APPROUVÉE  
PAR L'HONORABLE SUZANNE COURCHESNE, J.C.S.**